

RÉSOLUTION
2021-057

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers au 31 décembre 2020, en date du 5 août 2021.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2021-058

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la liste des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2021, apparaissant au tableau ci-dessous.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES			
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR		MONTANT
502655	Bell - Bibliothèque		70,49 \$
502656	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.		70,54 \$
502657	Bell - Bureau municipal		70,49 \$
502658	Bell - Centre communautaire		76,24 \$
502659	Bell - Cellulaires		193,00 \$
502660	Retraite Québec		318,44 \$
502661	Hydro - Garage municipal		557,14 \$
502662	Hydro - Luminaires		776,53 \$
502663	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)		346,58 \$
502664	Hydro - Aqueduc village		269,82 \$
502665	Hydro - Centre communautaire		721,61 \$
502666	Hydro - Bureau municipal + Caserne		777,29 \$
502667	Hydro - 2001, ch. Saint-François		70,29 \$
502668	Hydro - 1770, ch. du Galet		31,66 \$

502669	Hydro - ch. du Galet Station # 1		225,35 \$
502670	Hydro - ch. du Canton Station # 2		63,44 \$
502671	MasterCard		171,47 \$
502672	Ministère du Revenu du Québec		20 834,76 \$
502673	Global Payments direct Inc.		47,49 \$
502674-675	Receveur général du Canada		7 227,15 \$
502676	Trust Banque Nationale		4 670,34 \$
			37 590,12 \$
NUMÉRO DU CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
513214	UNION VIE MUTUELLE	ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER - JUILLET 2021	5 185,78 \$
513215	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC	COTISATIONS SYNDICALES À PAYER - JUIN 2021	131,95 \$
			5 317,73 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT			
Conseil municipal			2 221,39 \$
Employés municipaux			37 241,10 \$
Employés municipaux - Service des incendies			5 500,41 \$
			44 962,90 \$
		TOTAL	87 870,75 \$

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2021-059

**MANDAT DONNÉ À SOPHIE RIOPEL PSYCHOSOCIOLOGUE M.ED –
DOSSIER 185-001/MU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le traitement d'une plainte en donnant le mandat à une firme externe;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions obtenues :

- Sophie Riopel Psychosociologue M.ed 2 530,80 \$, avant les taxes.
- Concordia Cabinet-conseil 7 200,00 \$, avant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Sophie Riopel Psychosociologue M.ed pour effectuer le traitement d'une plainte, pour une dépense de 2 530,80 \$ avant les taxes.

D'IMPUTER la dépense à même le poste budgétaire #02 13000 416.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président

RÉSOLUTION
2021-060

**ADJUDICATION DU CONTRAT – NUMÉRISATION ET DESTRUCTION DE
DOCUMENTS – SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE
FRANCE LONGPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de gestion documentaire France Longpré a eu un premier mandat par la résolution 2021-04-060 pour mettre à jour le plan de classification et le calendrier de conservation ainsi que pour traiter les archives selon le plan et le calendrier mis à jour;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la mise en place du calendrier de conservation, nous avons pu déterminer la nécessité de détruire certains documents ainsi que d'en numériser d'autres afin d'en faciliter leurs accessibilités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de destruction et de numérisation des documents à l'entreprise de Service de gestion documentaire France Longpré au montant de quatre mille cinq dollars et soixante-douze cents (4 005,72 \$), plus les taxes.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-13000-419.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2021-061

ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE – SIGNALISATION KALITEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc veut se munir d'un radar de vitesse afin de promouvoir la sécurité routière et réduire la vitesse dans la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue datée du 29 juin 2021 de l'entreprise Signalisation Kalitec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un radar pédagogique auprès de Signalisation Kalitec Inc. au montant de 4 660 \$, plus les taxes.

D'IMPUTER la dépense à même le surplus accumulé non affecté #59-11000-000.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

CMQ-67830-001

Séance du 5 août 2021

RÉSOLUTION
2021-062

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX AU PONT COUVERT

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le chemin pour se rendre au pont couvert nécessite des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est le principal accès à cet important attrait touristique de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le matériel et la machinerie seront déjà sur place pour effectuer les travaux de réfection du chemin Saint-François et la reconstruction du ponceau J11013;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 28 juillet 2021, reçue de Construction et Pavage Boisvert Inc. au montant de vingt et un mille dollars (21 000,00 \$), plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission est en conformité avec le Règlement 2018-05 relatif à la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. pour la réfection d'une partie du chemin se rendant au pont couvert au montant de vingt et un mille dollars (21 000,00 \$), plus les taxes.

D'IMPUTER cette dépense à même surplus accumulé non affecté # 59 11000 000.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2021-063

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONDITIONS DE TRAVAIL – MADAME PATRICIA CORMIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Patricia Cormier, inspectrice en urbanisme, exerce temporairement des tâches supplémentaires, relatives au traitement de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une entente modifiant certaines conditions de travail de madame Patricia Cormier, inspectrice en urbanisme.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

R É S O L U T I O N
2021-064

EMBAUCHE DU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE ET NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE ET OFFICIER DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – MADAME SANDRA GÉRÔME

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Anne-Claude Hébert-Moreau, qui occupait anciennement le poste d'inspectrice en urbanisme, a été promue en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière, ce qui laisse un poste vacant au sein de ce service;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que le résultat des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Sandra Gérôme au poste d'inspectrice en urbanisme en date du 30 août 2021.

D'AUTORISER madame Josée Magny, mairesse, et madame Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente en lien avec les conditions salariales et de travail de madame Gérôme.

DE DESIGNER madame Gérôme à titre de fonctionnaire et officier responsable de l'application des règlements municipaux.

D'AUTORISER madame Gérôme à délivrer des constats d'infraction en application des règlements municipaux.

DE DÉSIGNER madame Gérôme pour représenter la Municipalité à la cour municipale régionale ou auprès de toute autre cour le cas échéant.

DE NOMMER madame Gérôme comme personne désignée aux fins de l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau, sous la juridiction de la MRC de Maskinongé, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

R É S O L U T I O N
2021-065

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DISPOSITION DE L'IMMEUBLE
PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 4 097 400 –
MATRICULE 5562-60-0555**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 28 août 2020 afin d'acquérir le terrain portant le numéro de cadastre 4 097 400 adjacent à la propriété du demandeur, matricule 5562-60-1433;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis ce terrain en 2014 lors de la vente pour le non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'a aucune utilité à des fins publiques et qu'il n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du terrain adjacent rendra la propriété du demandeur moins dérogoire au règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à la disposition du bien immeuble portant le numéro de lot 4 097 400, au montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$), soit la valeur inscrite au rôle d'évaluation, étant convenu que les frais de transaction sont à la charge du demandeur.

D'AUTORISER madame Josée Magny, mairesse, et madame Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires à la disposition du bien immeuble portant le numéro de lot 4 097 400.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président

RÉSOLUTION
2021-066

LISTE DES DÉPENSES COMPRESSIBLES-MOIS DE JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant au tableau ci-dessous totalisant un montant de 130 920,89 \$:

LISTE DES COMPTES À PAYER			
Numéro du chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
513216	POSTE CANADA	4 792,16 \$	FRAIS DE POSTE - ÉLECTIONS
513217	SENTIER NATIONAL DE LA MAURICIE	995,00 \$	CONTRIBUTION ORGANISME
513218	SENTIER NATIONAL DE LA MAURICIE	475,65 \$	CONTRIBUTION ORGANISME
513219	MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN	22 444,30 \$	PROJET DE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES D'INCENDIE
513220	ÉCOLE DE MUSIQUE FA BEMOL	500,00 \$	CONTRIBUTION FINANCIÈRE
513221	PIERRE BERTRAND	200,00 \$	CONTRIBUTION
513222	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTÉE	662,11 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES - ARTICLES DE QUINC.
513223	ADN COMMUNICATION	142,34 \$	SITE INTERNET - ALERTES MUNICIPALES
513224-225	ANDROÏDE	3 623,69 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
513226	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	545,67 \$	ECO-CENTRE

513227	EUROFINS ENVIRONEX	486,93 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
513228	BIRON-SANTÉ EN ENTREPRISE	287,44 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES
513229	BRANDT TRACTOR LTD.	2 152,80 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513230	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	65,00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
513231	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	551,88 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
513232	CAMÉLÉON SOLUTIONS INTÉGRÉES	511,64 \$	AFFICHE PUBLICITAIRE - LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
513233	LES ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	294,06 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
513234	CANAC	122,92 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION BÂTISSE & INFRASTRUCTURE
513235	CARQUEST	58,33 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
513236	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR INC.	345,09 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - ENTRETIEN DES VÉHICULES
513237	KENWORTH MAURICIE	4 254,22 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513238	L'ARSENAL - CMP MAYER INC.	2 529,45 \$	VÊTEMENTS CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
513239	GROUPE CLR	835,25 \$	COMMUNICATION
513240	CONSTRUCTION DJL INC.	1 010,75 \$	PIERRE CONCASSÉE - GRAVIER
513241	COOKE SERRURIER	157,35 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION BÂTISSE ET TERRAIN
513242	LA COOP DE SOLID. AGROAL. DE LA MRC DE MASKI	100,00 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
513243	DUGAS MÉCANIQUE MOBILE	1 293,48 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513244	EMCO CORPORATION	1 622,57 \$	ASPHALTE FROIDE
513245	ENTREPRISES RENE NEWBERRY (1991) INC.	34 203,20 \$	INFRASTRUCTURE - PIERRE CONCASSÉE - GRAVIER
513246	SERV. DE GESTION DOCUMENT. FRANCE LONGPRÉ INC.	1 365,06 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
513247	LES GONFLABLES DU LAC INC.	206,96 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
513248	GROUPE PUITBEC	38,91 \$	PRODUITS CHIMIQUES
513249	HOCKEY LEMAY - SPI	359,55 \$	VÊTEMENTS CHAUSSURES
513250	IDENTITÉ QUÉBEC	60,01 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES
513251	SERVICE D'ALARME JOCELYN JACOB INC.	386,32 \$	ENTRETIEN ET RÉPARATION BÂTIMENT ET TERRAIN
513252	LIBRAIRIE POIRIER	31,45 \$	ACHATS LIVRES
513253	THE LOWER BODY INJURIES	500,00 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC

513254	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	1 167,00 \$	ECO-CENTRE
513255	MASKICOM	206,96 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
513256	MOISSON MAURICIE	156,00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
513257-258	MUNICIPALITÉ DE ST-ELIE-DE-CAXTON	5 337,82 \$	SERVICES TECH - ENTRAIDE
513259	MUNICIPALITÉ DE CHARETTE	294,68 \$	SERVICES TECH - ENTRAIDE
513260	MACHINERIES NORDTRAC LTÉE	646,40 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513261	NOVEXCO INC.	278,94 \$	FOURNITURES DE BUREAU
513262	PETROLES DESHAIES	3 031,16 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
513263	LINDE CANADA INC.	6,21 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
513264	R. BÉLANGER & FILS ENR.	925,41 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513265	SAVIGNAC RÉFRIGÉRATION	463,92 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513266	SHAWINIGAN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	8 388,01 \$	ENTRETIEN & RÉPARATION GARAGE & VÉHICULES
513267	SIGNOPLUS	1 079,51 \$	ENSEIGNE, PANNEAU, SIGNALISATION
513268	SOMAVRAC (C.C) INC.	18 637,74 \$	ABAT POUSSIÈRE
513269	SOUDURE MOBILE MARC-ANDRÉ CHARRETTE	280,20 \$	ENTRETIEN RÉPARATION VÉHICULES
513270	XEROX CANADA LTÉE	- \$	ANNULÉ
513271	XEROX CANADA LTÉE	1 588,64 \$	LOCATION EQUIP DE BUREAU - FOURNITURES BUREAU - PHOTOCOPIE
513272	XEROX CANADA LTÉE	220,75 \$	LOCATION EQUIP DE BUREAU - FOURNITURES BUREAU
Total		130 920,89 \$	

 Martin St-Laurent
 Membre
 Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2021-067

AUTORISATION DÉPÔT DE PROJET FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Maskinongé dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'activité qui en découlera permettra d'offrir un atelier de mosaïque collective, chapeauté par la mosaïste, Roxane Campeau, lors de la Halte du Parc qui se déroulera le 21 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE cet atelier va permettre de rassembler la communauté en plus de travailler la créativité personnelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Émilie Bergeron à agir à titre de répondant officiel dans le dossier de demande d'aide financière au fonds d'initiatives culturelles, pour l'activité d'atelier de mosaïque collective et à signer le protocole d'entente entre la MRC de Maskinongé et la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président